

QUALI BULLES

5- 2^{ème} semestre 2021

Ce bulletin, à parution semestrielle, a pour objet de vous informer sur les activités de Qualiris, de communiquer des actualités Qualité/Gestion des Risques et de partager des expérimentations conduites en région Centre-Val de Loire.

1. Editorial

Une évolution de la gouvernance de la SRA à venir

L'association QUALIRIS-Centre Val de Loire a été créée en janvier 2018 à l'initiative des acteurs du champ sanitaire et médico-social dans un esprit participatif et collaboratif, au service des établissements, services et professionnels de santé libéraux de la région. Le choix s'était porté sur une représentation politique via les fédérations représentatives des secteurs sanitaire, médico-social et ambulatoire. Cette construction a permis à l'association d'être désignée fin 2018 SRA (Structure Régionale d'Appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients) de la région par l'Agence Régionale de Santé.

A l'issue de 3 ans de fonctionnement, il est apparu légitime de se réinterroger sur la gouvernance de l'association ainsi que sur ses modalités de financement afin de répondre à l'ensemble de ses missions.

Dans ce cadre, le conseil d'administration a engagé un travail de réflexion.



L'objectif était double :

- d'une part, donner une place plus importante aux établissements / structures dans la gouvernance de Qualiris,
- d'autre part, diversifier les sources de financement de Qualiris via la mise en place de cotisations annuelles et aussi de prestations payantes, tout en maintenant une offre d'appui la plus attractive possible.

Ce travail a abouti à un projet d'évolution construit et débattu avec les représentants des fédérations entériné, par le CA du 17/11/2021 et qui sera soumis à une AGE en 2022.

Les orientations qui se dessinent sont les suivantes :

- Une ouverture de l'adhésion et de la gouvernance directement aux établissements et services sanitaires, médico-sociaux et aux professionnels de santé de ville (via les CPTS), avec mise en place d'une cotisation annuelle (montant et modalités de calcul à définir).
- La mise en place de prestations accessibles gratuitement aux adhérents et payantes pour les non-adhérents, dont les tarifs restent à déterminer.
- Une présence maintenue des fédérations membres fondateurs, sans évolution de leur cotisation.

SOMMAIRE

1. Editorial
2. Focus : les ateliers secteur médico-social "Vous avez dit événement indésirable : tous concernés"
3. Arrêt sur ... les EIGS dans notre région
4. Qualiris se diversifie

Les prochaines étapes

DÉBUT
2022

Communication spécifique auprès des directions/gestionnaires des établissements et structures afin de préciser ce projet et ses modalités et recueillir les avis/objectifs prioritaires.

FIN FEV.
2022

Proposition présentée en AGO et soumise lors d'une AGE, pour adoption des nouveaux statuts de l'association.

SEPT.
2022

AG d'installation avec les nouveaux membres adhérents, permettant ainsi de préparer avec l'ARS le renouvellement de la désignation et le nouveau CPOM (2023-2027).

Nous comptons sur vous pour accompagner cette évolution majeure et nécessaire de QUALIRIS, au service des établissements, des professionnels et des usagers de la région.

Pour le Conseil d'administration,
le Président
Tony-Marc CAMUS

2.

FOCUS : les ateliers secteur médico-social

“Vous avez dit évènement indésirable : tous concernés”

Les ateliers départementaux ont démarré... C'est l'opportunité de faire se rencontrer les acteurs de terrain et d'échanger sur la gestion des risques et l'analyse des évènements indésirables associés aux soins (EIAS).



Dr Dolo - Atelier 41

Dans les départements 37 et 41



Les établissements du Loir et Cher et de l'Indre et Loire ont été les premiers à bénéficier de ces ateliers, nous remercions le CH de Blois et l'ITS de Tours pour la mise à disposition de leurs salles.

A partir d'un cas concret représentatif du secteur d'activité des participants et en s'appuyant sur le guide FORAP/HAS « L'analyse des EIAS » (sept 2021), l'atelier est l'occasion de faire le lien entre la méthode d'analyse et la pratique de terrain.

L'atelier du Loir et Cher a rassemblé 11 professionnels (4 directeurs, 4 coordonnateurs et 3 éducateurs) venant de structures du secteur handicap enfant. L'EIAS analysé concernait un enfant de 14 ans ayant fait une fausse route lors d'une activité de jeu en autonomie.

En Indre et Loire, l'atelier a mobilisé 9 professionnels du secteur personne âgée (3 cadres de santé (ou FF), 2 IDEC, 1 IDE, 1 AS, 1 ASHQ et 1 assistant qualité). L'EI analysé concernait une personne âgée ayant chuté lors d'un transfert réalisé avec une aide technique.

Lors de ces rencontres les participants ont pu :

-  Se familiariser avec la démarche/méthode d'analyse d'un EIAS.
-  Echanger sur leur pratique de gestion des EIAS de façon pluridisciplinaire.







Pour les départements 18, 28, 36 et le 45... les dates des prochains ateliers vous seront prochainement communiquées par mail et [via notre site internet](#).

Et la suite ?

Au regard des deux premiers ateliers, il semble pertinent de renouveler les rencontres de professionnels, avec l'objectif d'améliorer la maîtrise des risques au sein des structures MS. C'est pourquoi des groupes de travail et/ou d'échanges de pratiques vous seront proposés par la SRA Qualiris en 2022.

Ces rencontres auront pour objectifs de :

-  Mutualiser les savoir-faire.
-  D'élaborer des outils de gestion des risques (charte d'incitation à la déclaration, cartographie des risques, gestion des retours aux déclarants, mise en œuvre et suivi des plans d'actions ...).
-  D'échanger sur les pratiques professionnelles.
-  Répondre aux demandes spécifiques des établissements.



Début 2022... Publication du nouveau référentiel d'évaluation du secteur médico-social :

Un référentiel construit en 3 chapitres permettant l'analyse croisée entre le résultat pour la personne accompagnée, les pratiques mises en œuvre par les professionnels et la dynamique impulsée par la gouvernance de l'ESSMS :



La personne accompagnée : concerne directement le résultat pour la personne tout au long de son accompagnement, ses droits, son cadre de vie, son expression, la sollicitation de son expérience, sa place dans la co-construction de son projet d'accompagnement et la continuité de son parcours...







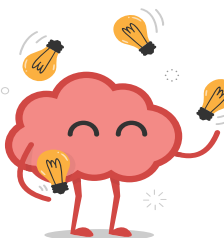
Les professionnels : mesure leur capacité à avoir un questionnement éthique, à garantir l'effectivité des droits des personnes, d'assurer la continuité des parcours et l'accompagnement à la santé.



L'ESSMS et sa gouvernance : concerne la démarche qualité et la gestion des risques impulsée, en appréciant la démarche de bientraitance, l'attention portée au cadre de vie, la stratégie d'accompagnement de la personne et la politique RH mise en œuvre.

Calendrier prévisionnel 2022

	JANV	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
Publication du référentiel												
Accompagnement à l'appropriation du nouveau référentiel												
1ère programmation pluri-annuelle des évaluations par les autorités (cf décret du 12/11/21)												
Premières évaluations												



3.

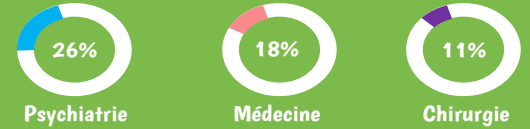
Arrêt sur... Les EIGS dans notre région depuis l'ouverture du portail de signalement

Les Evènements Indésirables Graves associés aux Soins (EIGS) déclarés constituent un élément représentatif de l'appropriation de la culture sécurité au niveau régional. Dans le cadre de ses missions, Qualiris a réalisé dans un premier temps une analyse descriptive des 237 EIGS déclarés entre 2017 et 2020, suivie d'une analyse qualitative issue de la relecture des 118 EIGS déclarés en 2019 et 2020.

Démarche : nous nous sommes basés sur les extractions SI-VSS (Système d'Information de la Veille et Sécurité Sanitaire) fournies par l'ARS. Nous avons regroupé l'ensemble des données recueillies depuis l'ouverture du portail de signalements, en une seule base où nous avons conservé 237 déclarations EIGS (6 signalements étaient non exploitables en l'absence de volet 2).

Analyse descriptive : Entre 2017 et 2020, les déclarations d'EIGS émanent à 84% des établissements sanitaires, puis d'établissements médico-sociaux à 16%. A noter qu'aucune déclaration du secteur ville n'a été effectuée en région depuis l'ouverture du portail.

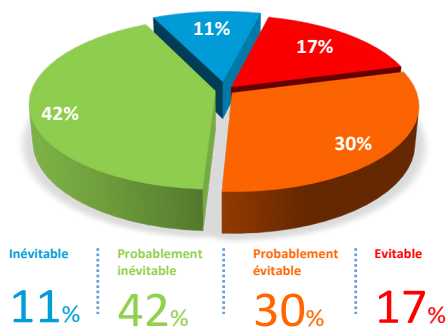
Activité principale des établissements sanitaires qui ont déclaré :



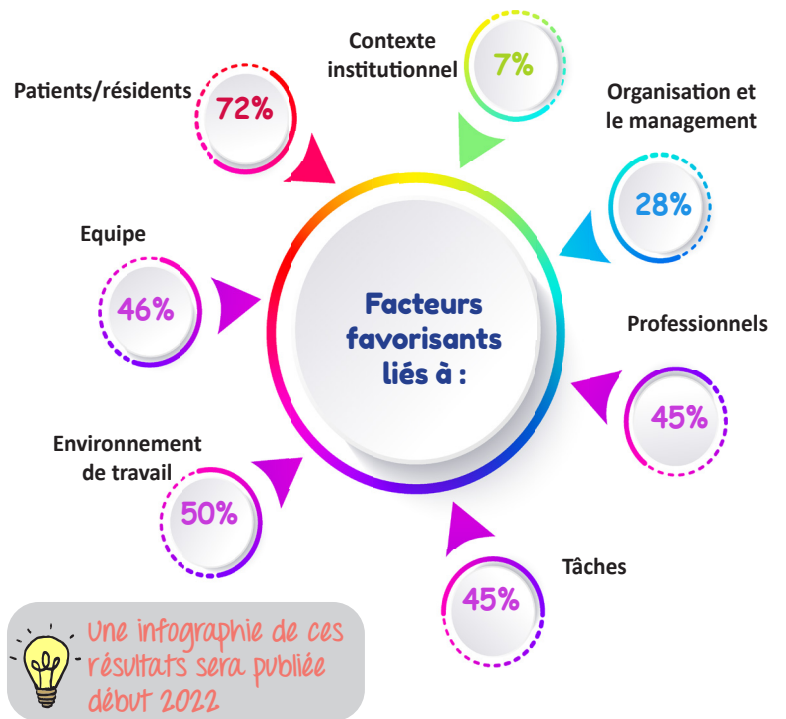
Cette répartition fait écho aux statistiques de la nature principale des EIGS déclarés, où nous constatons que le pourcentage le plus élevé concerne les suicides et les tentatives de suicides, suivi par la prise en charge médicamenteuse et la prise en charge chirurgicale. Il convient de rapprocher les résultats de cet échantillon de l'étude **ENEIS 3** où seuls 1,6% des EIGS validés à partir des dossiers médicaux apparaît sur le portail national. Une extrapolation à la réalité du terrain est donc frappée d'un biais majeur. Nos statistiques montrent également que 47 % des EIGS déclarés sont qualifiés d'évitables ou probablement évitables, et que les facteurs favorisants les plus identifiés sont ceux liés au patient avec 72% et les moins cités ceux liés au contexte institutionnel (7%).

Pour aller plus loin : téléchargez [le guide « Analyse des EIAS » HAS FORAP publié en octobre 2021](#)
Prochainement : 2 guides FORAP : améliorer l'analyse des causes de suicides, tentatives de suicides et des décès inexplicables en psychiatrie.

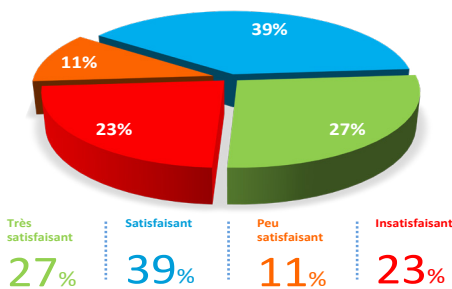
EVITABILITÉ DE L'ÉVÈNEMENT 2017-2020



ANALYSE QUALITATIVE 2019-2020 (118 EIGS)



QUALITÉ DE LA DÉCLARATION 2019-2020



Analyse qualitative 2019-2020 : nombre EIGS = 118

Nous avons évalué la qualité globale de chaque déclaration sur 4 critères :

1. le caractère détaillé des faits,
2. l'identification d'une ou des causes immédiates,
3. la cohérence entre le descriptif et la cause immédiate,
4. et la cohérence entre le plan d'actions et les causes profondes.

Cette analyse nous a montré le besoin d'accompagnement et l'apport d'un appui avec une expertise méthodologique lors de l'analyse des EIGS.

Il s'avère en effet que dans plus d'un tiers des événements, aucune cause immédiate n'a été identifiée et dans un certain nombre de cas où elle l'est, ce n'est pas en totale cohérence avec les faits décrits.

Au total, sur la base des 4 critères cités ci-contre, 34 % des analyses (volets 2) sont perfectibles alors que 4 % seulement des déclarants ont demandé un appui externe lors de la saisie de leur volet 1.






Qualiris est à vos côtés pour vous accompagner dans la déclaration à l'analyse des EIGS, pensez à nous solliciter : contact@qualiris-cvdl.fr

ou répondre OUI à la dernière question du volet 1 de la déclaration d'EIGS : " Souhaitez-vous l'appui d'une expertise externe pour réaliser l'analyse approfondie de l'EIGS ? "


4. A votre service : de nouvelles actions

La SRA Qualiris enrichit sa capacité d'intervention et d'appui à travers :

-  L'arrivée de nouveaux collaborateurs.
-  La mise en exploitation de la nouvelle plateforme d'enquête de la FORAP, dont s'est équipé Qualiris : e-FORAP.
-  Une convention de partenariat avec la FRAPS Centre Val de Loire, nous permettant de proposer une offre de formation certifiée QUALIOPI et DPC.





Les enquêtes e-FORAP :

 **Enquête « Participation des usagers »** : notre 1^{ère} enquête inter-régionale : 15 structures engagées. A ce jour, 113 questionnaires remplis pour l'ensemble des structures participantes.

Les prochaines étapes en 2022 :

- Rédaction d'un rapport régional et d'un rapport national en partenariat avec la FORAP.
- Identification des établissements pilotes sur l'engagement des usagers pour partager et promouvoir en région les bonnes pratiques reproductibles.

 **Enquête culture sécurité des soins en ES** : mise à disposition au cours de l'année 2022, possibilité de réaliser la mesure de la culture de sécurité dans les ES.

 **L'enquête EHPAD à venir** : Nous vous l'avions annoncé pour fin 2021 mais la crise sanitaire nous a contraint à la reporter : une enquête inter-régionale FORAP « Culture sécurité des professionnels travaillant en EHPAD » va être lancée en mars 2022.


- Elle vise à recueillir les perceptions de l'ensemble des professionnels sur la sécurité des soins techniques et d'accompagnement mis en œuvre pour le résident. Elle a aussi pour objectif d'interroger la perception sur la prise en compte des enjeux de sécurité des soins dans les organisations et les pratiques propres au contexte de l'établissement.
- L'objectif de la FORAP est de réaliser un état des lieux à l'échelle nationale afin de définir un plan d'actions pour développer la culture de la sécurité des professionnels.

Cette enquête pourra être utile dans votre propre démarche qualité interne.

Plus d'informations à venir début 2022, par mail et sur [notre site internet](#).

La formation :

 **Les formations CREX se poursuivent** : Le calendrier 2022 est disponible [ICI](#)

 **Patient Traceur**, individualisée sur demande, avec une personne ressource médecin EPP

 **Nouvelles formations pour le secteur Médico-Social :**

Nous vous proposons deux formations dédiées à ce secteur :

1. Une est proposée en inter-établissement avec un focus sur la gestion des risques et la déclaration des EI.
2. L'autre est menée en intra-établissement pour vous accompagner dans le déploiement d'une démarche d'amélioration continue de la qualité et la sécurité, en lien avec le nouveau référentiel d'évaluation.

Fiches pédagogiques et inscription : [cliquez ICI](#)

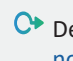



 **«Nouvelle Certification HAS des ES» :**


 **Prochains ateliers**

[\(inscriptions via notre site internet\) :](#)

- 14 janvier : REX de visites du 2^{ème} semestre 2021
- 28 janvier : Informations générales actualisées

 De nouvelles ressources FORAP, cf [notre PADLET](#)

 **Le challenge «Ensemble, agissons pour la sécurité des patients»** se poursuit : RDV en janvier pour un 2^{ème} webinar

 La brochure de présentation de Qualiris a été actualisée [\(accès ICI\)](#).